

*L'an deux mille dix-huit, le vendredi 22 juin, à 19H30, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.*

## **ORDRE DU JOUR :**

- SDE 18 plan de financement éclairage public / Télécom Château Gaillard / Rossignolerie,
- Accessibilité 3ème tranche plan de financement 2018,
- Recensement : désignation du coordinateur et agents communaux,
- Contrat Urba flux,
- Mise à disposition d'un agent à la CDC Berry Loire Vauvise,
- SDIS : convention d'accueil des enfants,
- Subventions exceptionnelles comité des œuvres du personnel communal,
- Questions diverses.

-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à signer la convention du SDE18 et approuve le plan de financement pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication situés rue du château Gaillard et Impasse de la Rossignolerie.

Le financement se décompose comme suit :

- Total TTC à la charge de la commune de Beffes :	13 872,26 €
- TOTAL TTC :	13 872,26 €

- autorise le maire à signer la convention du SDE18 et approuve le plan de financement pour la dissimulation des réseaux électriques situés rue du château Gaillard et Impasse de la Rossignolerie.

Le financement se décompose comme suit :

- Prise en charge par le SDE18 sur le montant HT (60%) :	47 799,00 €
- Participation de la Commune de Beffes sur le montant HT (40%)	31 866,00 €
- TOTAL HT :	79 665,00 €

- autorise le maire à signer la convention du SDE18 et approuve le plan de financement pour la restitution de l'éclairage public situé rue du château Gaillard et Impasse de la Rossignolerie.

Le financement se décompose comme suit :

- Prise en charge par le SDE18 sur le montant HT (50%) :	15 283,66 €
- Participation de la Commune de Beffes sur le montant HT (50%)	15 283,66 €
- TOTAL HT :	30 567,31 €

- sollicite une subvention au Département et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires suite à la mise en accessibilité de la salle polyvalente, du club house pétanque, du kiosque et du Hall d'exposition.
  
- sollicite le conseil départemental, suite à la mise en place de l'agenda programmé pour l'accessibilité des bâtiments publics, pour les personnes à mobilité réduite, afin d'obtenir une subvention et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier. Le plan de financement se décompose comme suit :
 

- Département (20 %) :	6 344.00 € HT
- D.E.T.R (40%)	12 688.00 € HT
- Autofinancement (40%) :	12 688.00 € HT
- Coût prévisionnel du projet :	31 720.00 € HT
  
- accepte les nominations du coordonnateur communal et des 2 agents recenseurs ainsi que les arrêtés correspondants et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce recensement.
  
- autorise le maire à signer les contrats suivants avec la société URBAFLUX :
 

- Contrat de Télé-Assistance Paycontrol - Polymorph :	1 200,00 € HT / an
- Contrat de Communication MtoM+Passeréliste :	250,00 € HT / an
- Contrat de Communication Carte SIM GPRS Monetique :	250,00 € HT / an
- TOTAL :	1 700,00 € HT / an
  
- Autorise, suite au transfert de la compétence « ordures ménagères » à la Communauté de Communes Berry-Loire-Vauvise et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29 Janvier 2017, la mise à disposition auprès de la C.D.C, de Mme Virginie Charron, adjoint administratif à Beffes à 14/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> mars 2018 L'agent étant en poste depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, la NBI étant de droit, Virginie CHARRON percevra une rétroactivité de cette bonification depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018. Après avis du Conseil Communautaire et de la Commune de BEFFES, une convention de prestation de service est mise en place à compter du 2 juillet 2018.
  
- autorise le maire à signer la convention d'accueil des enfants en faveur des sapeurs-pompiers volontaires résidants à Beffes afin d'améliorer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de Jouet sur l'Aubois et dans le but de favoriser leur engagement
  
- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association du Comité des œuvres du personnel communal.

- décide de reconduire le centre de loisirs sans hébergement. Il se déroulera du 9 juillet au 3 août 2018. Pour assurer l'encadrement des activités du CLSH, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer :
  - 3 postes d'animateur ayant le BAFA sur la base de 30/35<sup>ème</sup> rémunérés à l'indice brut 347 indice majoré 325 échelle C1
  - 1 poste de stagiaire BAFA sur la base de 30/35<sup>ème</sup> rémunérés à l'indice brut 347 indice majoré 325 échelle C1.
- Décide de créer 4 postes d'adjoint technique sur la base de 35/35<sup>ème</sup> rémunérés à l'indice brut 347 indice majoré 325 échelle C1, suite à une augmentation d'activité pendant la période estivale.
- décide d'adhérer à Tourisme et Territoires du Cher pour l'année 2018, pour un montant forfaitaire de 25.00 €
- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement à l'article 1068 soit : 14 215.42 €
- Le Maire informe le Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et lui fournit un document de travail.
- Le Conseil Municipal à désigne les délégués de l'association « Karaté Club de Beffes » :
  - Mr GOLDENBERG Luc
  - Mme BARRIERE Christelle

Pour extraits conformes  
Le Maire,  
NACCACHE Roger,

